

B1 Euskara Agiria (B1EA) : Certificat de compétence en langue basque niveau B1

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Toutes activités de collectivités et structures publiques nécessitant le niveau B1**
 - **Toutes activités de structures parapubliques nécessitant le niveau B1**
 - **Toutes activités dans le domaine privé nécessitant le niveau B1**
 - **La certification de niveau B1 concerne toute personne souhaitant intégrer le monde professionnel et/ou y évoluer en ayant les compétences linguistiques qui répondent au besoin apparu dans la société ces dernières années, suite à l'action de développement de la politique linguistique publique ainsi que sa promotion par le tissu associatif et économique. De plus, dans le contexte transfrontalier, la connaissance certifiée de la langue basque constitue une compétence majeure, car obligatoire dans certains secteurs d'activités (publics et privés) en Pays Basque d'Espagne. Le niveau B1 est un premier niveau de certification, permettant de poursuivre l'apprentissage et le perfectionnement de la langue.**

DETAIL DES DOMAINES D'ACTIVITÉ DE LA CERTIFICATION

- **Toutes activités de collectivités territoriales ne nécessitant que le niveau B1** ex :

Domaine : Petite enfance, centres scolaires et périscolaires, ALSH, CCAS, centres et clubs sportifs, service jeunes, Maison des associations... : animateur, éducateur, éducateur sportif, ATSEM, personnel d'accueil, puéricultrice, assistant maternel, MNS, conducteur de transports en commun,...

Domaine : Réserves Naturelles, Musées, Cinémas, Médiathèques, services culturels, conservatoire de musique... : Accueil, Eco-garde, Appariteur...

Domaine : Urbanisme, État civil, policiers municipaux, service surfaces, Standard, animateur BJJ, services techniques, jardinier, auxiliaire de vie CCAS, accueil...

- **Toutes activités de structures parapubliques ne nécessitant que le niveau B1** ex :

Domaine : Offices de tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture... : personnel d'accueil, guide, technicien...

Identification

Identifiant : **1352**
Version du : **08/02/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [8. Manuel pour l'élaboration et la passation des tests et examens de langues, à utiliser en lien avec le CECR, préparé par ALTE pour le Conseil Européen, division des politiques linguistiques version en langue basque éditée par le Ministère de la Culture et de l'éducation du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi \(Espagne\) Hizkuntza-probak eraikitze eta aplikatzeko eskuliburua EEMBrekin batera erabiltzeko ALTEK prestatua Europako Kontseiluko Hizkuntza Politika Atalrentzat](#)
- [7. Curriculum de l'enseignement de la langue basque aux adultes Helduen Euskalduntzearen Oinarrizko Kurrikulua \(HEOK\) édité par le Ministère de la Culture et de l'éducation du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi \(Espagne\)](#)

Domaine : Organismes de gestion de l'eau, Organismes de spectacles : personnel d'accueil, technicien...

• **Toutes activités dans le domaine privé ne nécessitant que le niveau B1** ex :

Domaine : commerce, vente, services à la clientèle, services à la personne, maisons de retraite, imprimerie, industrie, agriculture, pêche : vendeur, imprimeur, maquettiste, graphiste...

Domaine : médias, professions libérales, santé... : cadreur, médecin, infirmier, personnel hospitalier, podologue, pédicure, masseur, géomètre...

Cette certification a pour objectif de certifier le niveau réel de compétences en langue basque des candidats. Elle les met à même de pouvoir rapidement exercer cette compétence en langue dans leur activité professionnelle et/ou personnelle.

Code(s) NAF : 38.11Z, 37.00Z, 99.00Z, 96.01A, 93.11Z, 90.01Z, 88.10A, 62.02B, 59.20Z, 56.30Z, 55.10Z, 85.20Z, 85.10Z

Code(s) NSF : 332t, 336t, 334

Code(s) ROME : K1201, K1202, G1203, D1505, A1416

Formacode : 15270

Date de création de la certification : 19/03/2015

Mots clés : 1- Langue, 2- Basque, 3- Mobilité professionnelle, 4- Niveau B1 du CECRL

- [6. Cadre Européen Commun de Référence des langues, version en langue basque éditée par le Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi \(Espagne\)](#)
- [5. Délibération de l'Assemblée Générale de l'OPLB du 19 mars 2015](#)
- [4. Convention cadre tripartite OPLB- Université de Pau et des Pays de l'Adour- Université Bordeaux Montaigne](#)
- [3. Annexe de 2009, de la Convention cadre de 2008 entre l'OPLB et le Gouvernement autonome basque \(d'Espagne\), qui précise dans son article 2.2 : "l'Office Public de la Langue Basque mettra en place un dispositif de certification de langue basque en s'appuyant sur le Cadre Européen Commun de Référence : au démarrage des travaux, le niveau C1 sera mis en place en 2009, puis les autres niveaux les années suivantes. De nombreux outils existent déjà au sein de la Communauté Autonome d'Euskadi dans le domaine de la certification du niveau de langue basque. Dans la continuité du travail d'observation et de connaissance de ces outils initié dans le cadre du programme de coopération de 2008, deux axes de travail seront menés en partenariat en 2009 : • La définition de la](#)

procédure d'équivalence des certificats de mêmes niveaux. • La définition des modalités de collaborations futures entre le dispositif de certification existant au sein de la Communauté Autonome d'Euskadi et celui à mettre en place en Pays Basque de France."

- 2. Convention de 2008 entre l'OPLB et l'Académie de la langue basque Euskaltzaindia, article 3 : "Axes de travail entre l'Office Public de la Langue Basque et Euskaltzaindia", 3è alinéa: Conformément aux orientations définies dans le projet de politique linguistique, l'Office Public de la Langue Basque souhaite définir et mettre en place une certification garantissant l'aptitude linguistique de son titulaire, en conformité avec le Cadre Européen de Référence. La création de cette certification devra par ailleurs s'accompagner de la mise en place d'un système d'équivalence avec les diplômes existants de l'autre côté de la frontière.

- 1. Projet de Politique linguistique :adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration de l'OPLB

Non formalisé :

- Convention relative au soutien des actions menées par l'association Euskal

[Moneta pour développer la langue basque dans les commerces](#)

- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Ville d'Hendaye](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Ville de Biarritz](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Ville de Bayonne](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Communaute de communes Nive-Adour](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Communautés de communes Pays de Hasparren](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Communautés de communes de Basse Navarre](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Communaute de communes Soule-Xiberoa](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Communaute de communes Errobi](#)
- [Convention de partenariat en faveur de la langue basque OPLB-Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque](#)
- [Convention relative au soutien des actions menées en langue basque par le le](#)

- [Syndicat de traitement des déchets du Pays Basque, Bil ta Grabi.](#)
- [Convention relative au soutien des actions menées par le centre hospitalier de la côte Basque pour développer la présence et l'utilisation de la langue basque.](#)
 - [Convention relative au soutien des actions menées par le Conseil de Développement du Pays Basque pour développer la présence et l'utilisation de la langue basque.](#)
 - [Contrat de progrès pour le développement et l'usage de la langue basque au sein des services Pays Basque de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques](#)
 - [Annexe 3 de la délibération du Conseil régional Aquitaine relative aux langues régionales](#)
 - [Délibération du Conseil général des Pyrénées Atlantiques relative au programme d'action "Promouvoir les langues régionales dans l'institution."](#)
 - [Convention entre le Conseil général des Pyrénées Atlantiques, la CAF du Pays Basque et du Saignanx, la MSA Sud Aquitaine et l'OPLB, relative à la structuration d'une offre de services en langue basque dans l'accueil collectif de la petite enfance](#)
 - [Convention particulière entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des](#)

[Pyénées Atlantiques relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque.](#)

- [Convention cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques relative à la concertation portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langues régionales basque et occitane sur le Département des Pyrénées Atlantiques.](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'objectif de la certification B1EA est de sanctionner la connaissance (compréhension, expression et interaction) orale et écrite de la langue basque selon les critères du niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL).

D'après le CECRL, le niveau B1 correspond aux spécifications du niveau Seuil pour un visiteur en pays étranger. L'utilisateur de niveau B1 doit être en capacité de comprendre et de produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers (un récit simple, des instructions directes, la description brève d'une personne, d'un objet ou d'un projet, des explications simples justifiant une idée), à l'oral comme à l'écrit. L'utilisateur de niveau B1 est capable d'interagir dans une conversation et de comprendre les points essentiels d'un message quand un langage clair et standard est utilisé, dans le cadre de discussions courantes de la vie quotidienne.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de relation à ce jour

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification B1EA, s'appuie sur un référentiel qui comprend 5 compétences (compétence de communication, compétence linguistique, compétence stratégique, compétence textuelle et compétence socio pragmatique) dans 4 domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, l'expression écrite.

1. Compétence de communication

1.1 Compréhension orale

- Comprendre des récits simples de la vie courante.
- Comprendre des instructions directement adressées.

Public visé par la certification

Tous publics

- Prendre part à une conversation courante.
- Saisir le message général d'un discours, et parfois même les détails si le contexte de communication le permet (pas de bruit, débit normal, articulation claire, redondances, gestuelle...).

1.2. Expression orale

- Dans un contexte familial et quotidien, sur un sujet relevant de la culture générale courante, prendre part à une conversation avec des apprenants ou avec des locuteurs complets.
- Donner des instructions simples.
- Décrire brièvement des personnes et des objets.
- Produire des récits courts.

1.3 Compréhension écrite

- Dans un contexte familial et quotidien, sur un sujet relevant de la culture générale courante, comprendre des chroniques, des articles courts, des descriptions et des informations.
- Saisir l'information générale d'un discours, et parfois même le détail, selon l'objectif de lecture et l'organisation du texte (ordre des informations, type d'enchaînement, fréquence des connecteurs, éléments iconographiques, richesse du vocabulaire...).

1.4 Expression écrite

- Dans un contexte familial et quotidien, sur un sujet relevant de la culture générale courante, produire le récit d'un événement, ou d'une expérience, produire un commentaire.

2. Compétence linguistique

2.1 Compréhension orale

- Mobiliser les outils linguistiques définis pour ce niveau afin de comprendre les conversations courantes.

2.2. Expression orale

- Mobiliser les outils linguistiques connus pour communiquer, en sachant adapter son rythme de parole et en ayant recours à des stratégies de substitutions pour ne pas gêner la communication.

2.3 Compréhension écrite

- Mobiliser les outils linguistiques connus pour comprendre les textes accessibles à ce niveau, en développant des stratégies de lecture pour deviner le sens de structures ou de termes inconnus.

2.4 Expression écrite

- Mobiliser les outils linguistiques connus pour exprimer son message, en les adaptant à la situation.

3. Compétence stratégique

3.1 Compréhension orale

- Mobiliser toutes sortes de stratégies pour comprendre le message : connaissances préalables, mots clés, éléments paralinguistiques, etc.

3.2. Expression orale

- Mobiliser les stratégies suivantes en vue d'aller jusqu'au bout du message à exprimer : répétitions, silences, autocorrections, parfois recours à un vocabulaire non basque.
- Adapter le message au niveau de langue de l'interlocuteur, en veillant toujours au bon fonctionnement de l'interaction.

3.3 Compréhension écrite

- Utiliser différentes manières de lire selon l'objectif de lecture :

survol, lecture détaillée...

- Mobiliser de nombreuses stratégies pour comprendre le message : connaissances préalables, contexte, hypothèses d'anticipation, mise en relation d'images...

3.4 Expression écrite

- Mener à bien les étapes du processus d'écriture en utilisant de nombreuses stratégies : utilisation d'un brouillon, mobilisation de répétitions et de périphrases, utiliser des textes modèles.

4. Compétence textuelle

4.1 Compréhension orale

- Distinguer globalement les principaux types de textes et maîtriser leur structure linéaire.
- Utiliser les mots clés et les références pour comprendre le message.

4.2. Expression orale

- Mobiliser les expressions courantes servant à amorcer, développer et conclure un discours.
- S'exprimer oralement dans les types de discours relevant du niveau B1 (dialogues, contes, instructions, ...).
- Faire en sorte que l'interlocuteur reconnaisse la structure basique de son discours, généralement linéaire.
- Amorcer la discussion, donner la parole à l'interlocuteur, conclure la conversation, en utilisant les formules de cohésion courantes basiques.

4.3 Compréhension écrite

- Distinguer globalement les principaux types de textes et maîtriser leur structure.
- Pour ce faire, et dans le but de comprendre le texte, utiliser les éléments iconographiques et les références.

4.4 Expression écrite

- Produire des textes correspondant au niveau B1 en organisant clairement les informations, selon la structure demandée par le type de texte, de manière linéaire, en employant des connecteurs et des formules de cohésion basiques.

5. compétence socio pragmatique

5.1 Compréhension orale

- Distinguer et comprendre le registre de langue et l'information principale d'un message dans un contexte familier et courant.

5.2. Expression orale

- Respecter le contexte et s'y adapter dans la mesure de ses connaissances.

5.3 Compréhension écrite

- Définir le contexte (destinateur-destinataire, but, lieu, temps...).

5.4 Expression écrite

- Respecter le contexte (destinataire, but, situation...) et s'y adapter dans la mesure de ses connaissances.

Modalités générales

L'organisme certificateur Office Public de la Langue Basque n'étant pas un organisme formateur, les candidats qui se présentent à l'examen de certification B1EA, peuvent s'ils le souhaitent préparer les examens de certification, soit par leur propres moyens (méthodes, manuels, services

d'apprentissage à distance sur internet...) soit dans différents centres de formation (liste non exhaustive):

Association [AEK](#): coordination des cours de basque aux adultes, regroupant les associations locales Gau Eskola (17 Gau Eskola sur l'ensemble du Pays Basque de France à ce jour, environ 1200 apprenants). Cet organisme assure également un service de formation professionnelle continue. AEK est le principal prestataire dans l'action linguistique en matière d'apprentissage du basque aux adultes. (22, rue Marengo, 64100 Bayonne)

CCI Bayonne Pays Basque : [Centre de langues](#) (50-51 Allées Marines - 64100 Bayonne)

Association [Angeluko Ikasleak](#) (6 rue Albert Le Barillier BP B9 - 64600 Anglet)

Association [Maite dugulako](#) (34 avenue de Tamamès - 64200 Biarritz)

Association [Adixkideak](#) (7, Rue Capitaine Pellot - 64700 Behobie)

La durée approximative du parcours d'apprentissage de niveau C1 en formation pour adultes est de 900 heures de formation selon le Curriculum de l'enseignement de la langue basque aux adultes [Helduen Euskalduntzearen Oinarritzko Kurrikulua \(HEOK\)](#) édité par le Ministère de la Culture et de l'éducation du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi- Espagne

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une employabilité accrue et une nette valeur ajoutée pour une primo insertion

L'acquisition d'une compétence transverse mobilisable en dehors du cadre strict du domaine spécifique, qui peut amener son titulaire vers une évolution de poste, d'entreprise, géographique ou de domaine professionnel.

Pour les personnes en recherche d'emploi, une vraie option pour le retour sur le marché de l'emploi.

Pour les personnes en recherche d'emploi ou en possession d'un poste de travail, la possibilité de mobilité professionnelle vers les territoires de la langue basque en Espagne.

Les compétences certifiées, peuvent apporter à leur titulaire un mieux-être au travail : la satisfaction de répondre au mieux aux sollicitations du public.

Les compétences étant transverses, elles permettent également leur utilisation en dehors du domaine professionnel (famille, loisirs, médias, connaissance du territoire, tourisme sur le territoire du Pays Basque d'Espagne etc.).

L'appropriation d'une culture favorisant l'intégration sociale.

Une motivation supplémentaire pour poursuivre dans l'apprentissage de la langue basque, en vue de sa maîtrise et l'évolution professionnelle qu'elle peut comporter.

Pour l'entité utilisatrice

Une réponse à une demande des habitants (94% des habitants du Pays Basque envisagent le territoire comme bilingue et les familles font le choix de l'offre bilingue quand elle existe : école, crèches, loisirs...).

Une amélioration de l'image et de la notoriété par la proximité accrue avec le public, les clients et la population en général et donc une augmentation du capital confiance.

L'ouverture vers de nouveaux marchés en Pays Basque de France.

Le développement des services à la population, aux clients et aux marchés transfrontaliers.

Une implication dans la politique linguistique en faveur de la langue basque mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification s'adresse à toute personne en cours d'apprentissage, souhaitant évaluer son niveau de langue basque. Elle doit savoir la parler et l'écrire, dans les limites suivantes :

L'utilisateur de niveau B1 doit être en capacité de comprendre et de produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers (un récit simple, des instructions directes, la description brève d'une personne, d'un objet ou d'un projet, des explications simples justifiant une idée), à l'oral comme à l'écrit.

L'utilisateur de niveau B1 est capable d'interagir dans une conversation et de comprendre les points essentiels d'un message quand un langage clair et standard est utilisé, dans le cadre de discussions courantes de la vie quotidienne.

L'examen est organisé sur la base d'un appel à candidatures ouvert à toutes personnes en cours d'apprentissage de la langue basque, souhaitant attester de leur niveau de langue, âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année en cours et nées en France, y vivant, y travaillant ou y étudiant.

Pour se présenter à l'examen, il faut s'acquitter d'une somme de 18 € par session.

Le candidat doit présenter une pièce d'identité le jour de l'examen.

Compétences évaluées

Les compétences qui sont évaluées sont la compétence de communication, la compétence linguistique, la compétence stratégique, la compétence textuelle et la compétence sociopragmatique dans quatre domaines : la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite avec ses sous-domaines qui sont la correction, la justesse, l'organisation du discours, la richesse et le débit, et l'expression écrite avec ses sous-domaines qui sont la correction, la justesse, l'organisation du discours, la richesse et le débit.

Ex: Dans le domaine de "Expression écrite", les compétences sont évaluées selon les descriptifs suivants :

1. CORRECTION

NIVEAU SUPERIEUR

La plupart des tournures sont correctement employées. Quelques incorrections, mais non systématiques, et qui ne gênent pas la compréhension. L'orthographe et la ponctuation sont correctement utilisées. De manière générale, il n'y a pas d'incorrections dans les tournures à maîtriser à ce niveau.

NIVEAU MOYEN

Quelques incorrections, dont certaines systématiques, mais qui ne gênent pas le sens du discours. Le vocabulaire est courant et quotidien. Quelques gallicismes ou hispanismes

NIVEAU INSUFFISANT

Les incorrections de grammaire, de vocabulaire et d'orthographe sont nombreuses et susceptibles de gêner la compréhension. Les tournures à maîtriser à ce niveau ne sont pas correctement employées.

Centre(s) de passage/certification

- Certification délivrée par l'Office Public de la Langue Basque en partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et l'Université de Bordeaux Montaigne. Lieu de passage : Site UFR Bayonne

2. RESPECT DU SUJET

NIVEAU SUPERIEUR

Le sujet est complètement traité, les registres de langue sont adaptés au contenu du message et au destinataire. Le contenu sémantique des mots est maîtrisé. Tous les points de la consigne sont développés. Toutes les caractéristiques du genre de texte demandé sont mobilisées.

NIVEAU MOYEN

Malgré les digressions, on revient au sujet demandé. Les registres de langue sont distingués, même si parfois l'expression manque de naturel. Des tournures sont parfois employées de manière inappropriée, par inadvertance. Le sujet est globalement traité. Quelques caractéristiques du genre de texte demandé peuvent ne pas être maîtrisées.

NIVEAU INSUFFISANT

Le sujet n'est pas traité, les registres de langue ne sont pas correctement différenciés, beaucoup de mots sont employés de manière inappropriée au vu du contexte. La consigne n'est pas respectée. Les caractéristiques du genre de texte demandé ne sont pas toutes correctement maîtrisées.

3. ORGANISATION : COHÉRENCE

NIVEAU SUPERIEUR

La structure du discours est globalement appropriée. Pas de difficultés majeures, si ce n'est pour exposer une idée complexe. Le texte est tout à fait cohérent.

NIVEAU MOYEN

La structure du discours et l'organisation des différentes parties sont appropriées, malgré des difficultés ponctuelles. Même si un fil logique est suivi, des obstacles apparaissent au moment de traiter des idées secondaires.

NIVEAU INSUFFISANT

La structure du discours et l'organisation des différentes parties ne sont pas appropriées, sont maladroitement. Parfois, les idées principales ne sont pas exposées. Le texte est par moment incohérent.

4. ORGANISATION : COHÉSION

NIVEAU SUPERIEUR

Emploi de nombreuses formes de cohésion (subordonnants, connecteurs, expressions...). On ne perd pas le fil du texte. La ponctuation est correctement employée. Le niveau de cohésion est bon dans les phrases, entre les phrases et entre les paragraphes.

NIVEAU MOYEN

Les idées principales et secondaires sont distinguées et liées. Sont employés des phrases courtes, des connecteurs logiques et des mots de liaison courants. Parfois, on trouve un manque de cohésion et quelques incorrections.

NIVEAU INSUFFISANT

On perd le fil plus d'une fois, les connecteurs logiques, les mots de liaison et les signes de ponctuation ne sont pas correctement employés. Manque de cohésion dans les phrases et entre les paragraphes.

5. RICHESSE

NIVEAU SUPERIEUR

Texte riche (vocabulaire, structures, idées). Vocabulaire étendu.

NIVEAU MOYEN

Tendance à répéter les mêmes connecteurs. Les idées, structures et vocabulaire sont répétitifs. Nombre limité de structures vocabulaire limité.

NIVEAU INSUFFISANT

Emploi de phrases simples et courtes. Les idées, structures et vocabulaire sont assez pauvres ou défailants.

Dans le domaine de "Expression orale", les compétences sont évaluées selon les descriptifs suivants :

1. Expression orale : présentation de soi et présentation d'un sujet

NIVEAU SUPERIEUR

Maîtrise de la présentation de soi.

Présentation des éléments principaux et parfois des détails.

Discours organisé, avec de la cohésion, qui facilite la compréhension de la part du destinataire.

Réponse claire au jury qui demande l'opinion du candidat.

NIVEAU MOYEN

Présentation de soi correcte, idées principales mises en avant. Peu ou pas de détails. Transmission compréhensible d'une information reçue sur un thème.

NIVEAU INSUFFISANT

Présentation peu naturelle ; début et fin peu adaptés. Informations principales non exposées. Discours peu logique ; de grandes difficultés à parler. Pas de réponse claire lorsque le jury demande l'opinion du candidat.

2. Intéraction orale : entretien

NIVEAU SUFFISANT

Prise en compte des questions, remarques et analyses de l'autre candidat, réponses correctes. Capacité à nourrir la discussion, à travers des questions-réponses. Capacité à entretenir la discussion, malgré les difficultés.

NIVEAU INSUFFISANT

Difficultés à exposer une réponse ou une opinion à une question, une remarque ou une analyse énoncée par l'autre candidat. Difficultés à prendre en compte ce que dit l'interlocuteur. La discussion est difficile et s'arrête.

3. Globalement : le vocabulaire

NIVEAU SUPERIEUR

Syntaxe et vocabulaire riches. Emploi de répétitions, paraphrases, etc.

NIVEAU MOYEN

Réponses non limitées à des phrases courtes au moment des échanges. Capacité à utiliser une syntaxe et un vocabulaire variés.

Difficultés pour reformuler ou synthétiser.

NIVEAU INSUFFISANT

Vocabulaire et syntaxe pauvres. Difficultés à répondre autrement que par des réponses fermées oui-non. Tendance à avoir recours à des gallicismes ou hispanismes...

4. Globalement : la morphosyntaxe

NIVEAU SUPERIEUR

Erreurs peu importantes à ce niveau, non systématiques et non gênantes pour la compréhension.

NIVEAU MOYEN

Quelques erreurs mais peu importantes. La communication en est parfois gênée, créant des moments de silence.

NIVEAU INSUFFISANT

Erreurs importantes qui portent sur les notions et structures à connaître à ce niveau. Ces erreurs gênent parfois la compréhension et la communication.

5. Globalement : le débit et la maîtrise du système phonologique

NIVEAU SUPERIEUR

Articulation et débit clairs et naturels. Pas de difficultés.

NIVEAU MOYEN

On sent parfois l'influence des langues voisines dans l'articulation et l'intonation. Le débit est parfois difficile, entraînant une interruption du discours.

NIVEAU INSUFFISANT

Articulation et débit peu clairs et naturels. Le discours s'interrompt souvent, créant des moments de silence.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

B1 du CECRL

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat de compétence en langue basque de niveau B1

"B1EA"

Plus d'informations

Statistiques

Certificat B1EA de niveau B1 du CECRL

- 40 candidats reçus sur 49 présentés en 2015

Autres sources d'information

Le site de l'OPLB : www.mintzaira.fr

Résultats de la cinquième enquête sociolinguistique du Pays Basque 2011 : http://www.eke.eus/fr/culture-basque/euskara-la-langue-des-basques/euskara-et-sociolinguistique/lenquete-sociolinguistique-2011?set_language=fr

Le site de l'Institut HABE du gouvernement de la Communauté autonome d'Euskadi : <http://www.habe.euskadi.eus/s23-5492/es/>